

Le Parlement des Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Classe de 6ème année primaire de l'école communale de Profondeville
Parrain : Mr Stéphane Hazée - Titulaire : Françoise Zondack - Directrice : Chantal Massart

PROPOSITION DE PROJET relatif à « La lutte contre le harcèlement à l'école et le cyber-harcèlement »

Développements

Le harcèlement, c'est être soumis de façon répétée à des comportements négatifs, agressifs et violents de la part d'une ou de plusieurs personnes.

Quand une personne est harcelée, la plupart du temps, elle est mise à l'écart, isolée...
Les personnes harcelées, les victimes ne savent pas comment mettre fin à ce problème.

Une chose importante, c'est que le harcèlement se fait en présence d'enfants témoins qui voient ce qui se passe.

 Tout se joue en fonction de la réaction des témoins :

1. Les témoins s'esclaffent, rigolent, se moquent et participent ainsi au harcèlement.
2. Les témoins cessent de rire et réagissent contre le harceleur.

→ Un expert affirme que si 6 enfants sur 10 interviennent, le harcèlement cesse dans les 10 secondes.

La réaction des témoins, de l'entourage est essentielle pour lutter contre ce phénomène. Mais pour cela, il faut que les enfants et les jeunes soient bien au courant de tout ce qui concerne le harcèlement. C'est donc à l'école qu'il faut sensibiliser, informer et tenter de faire agir les jeunes.

PROPOSITION DE PROJET

relatif à « La lutte contre le harcèlement à l'école et le cyber-harcèlement »

Article 1

Le décret sur le harcèlement s'applique à toutes les écoles primaires et au début des secondaires. Il s'applique surtout chez les 10-14 ans. Cette sorte de harcèlement se manifeste surtout par le rejet, la mise à l'écart du groupe.

Article 2

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, il faut une salle dans chaque école où les harcelés peuvent se confier en toute sécurité à une personne de confiance telle que le PMS.

Article 3

Afin de lutter contre le harcèlement, nous devons prendre certaines mesures nécessaires.

Chaque école devra mettre en place :

- un conseil de coopération hebdomadaire ;
- des jeux de coopération lors des récréations ;
- en début de chaque année, des leçons expliquant le harcèlement ;
- deux délégués élus dans chaque classe ;
- en début d'année, faire venir une personne ressource ;
- une fois par mois, une séance d'écoute dirigée par un professionnel (PMS) ;
- rappeler le numéro de téléphone d'aide aux enfants sur des affiches en classe et dans l'école.
- des aménagements dans la cour lors des récréations (zones de jeux calmes, actifs ou ballons).

Article 4

- Conseil de coopération hebdomadaire :
Les élèves peuvent écrire sur un papier leur problème de façon anonyme ou non et à la fin de la semaine, le professeur dépouille l'urne. Tous les mots des élèves seront lus lors d'un conseil de coopération où les élèves pourront en parler.
- Jeux de coopération :
Une fois par an, des jeux de coopération seront organisés dans chaque école, en début d'année et serviront à rapprocher tous les élèves (filles – garçons – petits – grands).
- Chaque année en septembre, faire venir une personne ressource (police) dans toutes les

écoles pour expliquer le phénomène, les lois, les sanctions.

- En début d'année, il y aura des élections pour élire deux délégués « harcèlement ».
- Une fois par mois, les élèves pourront discuter de leurs problèmes lors d'une séance d'écoute PMS.
- En cas de cyber-harcèlement, obliger la victime à bloquer ou signaler le harceleur.
- Mettre des affiches partout dans l'école (classe, réfectoire...) avec le numéro de téléphone à contacter en cas de harcèlement.
- Faire des espaces dans la cour où nous pouvons soit jouer calmement ou courir ou jouer au ballon sans se faire harceler : diviser les cours de récréation en trois zones.

Article 5

Pour réussir à lutter contre le harcèlement, il faudra organiser un conseil de classe hebdomadaire obligatoire dans chacune des classes. Et faire intervenir une personne ressource, pour chaque début d'année, pour expliquer le harcèlement et aider les élèves à trouver des solutions.

Classe de 6ème année primaire de l'école communale de Profondeville :

Marius Brygo, Evan Collin, Mathis Desmedt, Richard Dessambre, Anton Dessy,
Pauline Dessy, Lila Dupont, Arnaud Geûens, Clara Hallin Guidon, Lou Joveneau,
Yanis Kadri, Lula Lafontaine, Chloé Laurent, Kessy Lavergne, Clément Lebailly,
Mathys Massin, Maud Michaux, Logan Parmentier, Henri Pollet, Romane Quintelier Desmit
Loïse Richard, Charlotte Senkiw, Héliane Serbest, Sacha Tasev